Anonyme
SOLEM JUSTITIÆ
[Tours, Bibliothèque municipale, ms 168, n° t.56]
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.145]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS). Il est possible que ce motet et les deux autres répons de saint Fulbert (voir ci-dessous) aient été mis en musique par le même musicien.

SOURCES

A.
Anonyme, [sans titre], dans *Recueil de motets et chansons de Tours* (n° t.56), partition, ms, 365 x 230 mm, f. 75-75^{v}, F-TO : ms 168

(2e système du f. 75 ; 1er système du f. 75^{v})

B.
Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.145), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 120^{v}-121, F-Pn : Rés Vma ms 571

(3e système du f. 120^{v} ; 1er système et début du 2e système du f. 121)

COMPARAISON DES SOURCES

Ces deux sources témoignent d'un lien et peut-être d'une origine commune. Toutes les variantes sont décrites dans le dossier CONCORDANCES et analysées dans celui de Peter Bennett..

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie, ni même de proposer une provenance géographique.

UTILISATION LITURGIQUE

Nativité de la Vierge. Répons.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,sol2,ut3,ut4,fa3

Le motet est composé pour un chœur à cinq parties. Les deux parties de *dessus*, chantées par les enfants de chœur, sont soutenues par trois pupitres de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille* et *basse*.

NOTES SUR LE TEXTE

Comme les deux motets qui suivent cette œuvre à la fois dans le manuscrit de Tours et dans le *Recueil Deslauriers – Stirps Jesse*, n° t.57 (d.146), et *Ad nutum Domini*, n° t.58 (d.147) –, le texte de ce répons, utilisé ici sans modification, est attribué à saint Fulbert (*ca* 970-1028), évêque de Chartres. Selon l'abbé Jean Lebeuf (*Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, Paris, Hérissant, 1742, p. 16), ce texte aurait été mis en plain chant (absent ici) par le roi Robert II (*ca* 972-1031).

TEXTE & TRADUCTION

℟. Solem justitiæ regem paritura supremum : ★ stella Maria maris [(a)] hodie processit ad hortum.
℣. Cernere divinum lumen : gaudete fideles.
★ Stella Maria maris [(a)] hodie processit ad hortum.

[(a)] Deslauriers : “mihi” (*Marie, mon étoile*).

L’étoile de la mer, Marie, qui devait enfanter le Soleil de justice, le Roi des rois, vint au monde en ce jour.
Fidèles, réjouissez-vous à l’aspect de cette divine lumière.
L’étoile de la mer, Marie, vint au monde en ce jour.

(traduction : Hippolyte Noël, vicaire général du diocèse de Rodez, *Instructions sur la Liturgie ou explication des Prières et des cérémonies de la messe*, Paris, Regis Ruffet, 1861, tome IV, p. 194)

ANNEXE

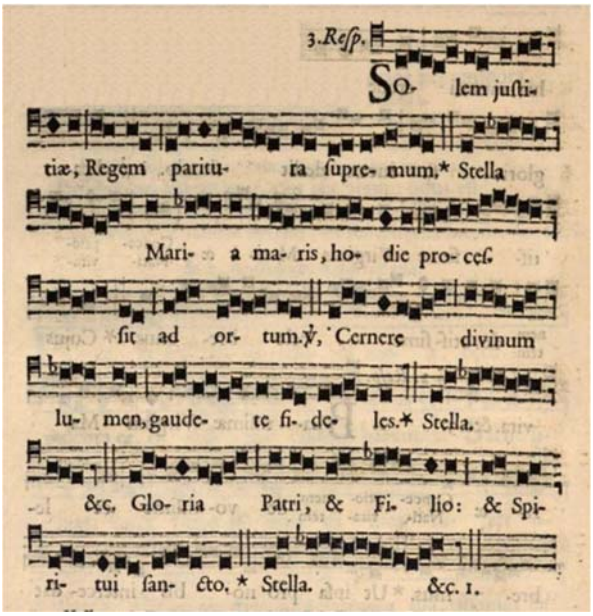

Antiphonarium præmonstratense…
Claudii Honorati Lucas,
Verdun, Claude Vigneulle, 1718, p.230